

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **23**
de présents : **17**
de votants : **22**

Etaient présents :

M. et Mmes Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBOSTOSSER, GRANDJEAN Guillaume, Aline GULINO, Eric GULINO, Sabrina HAJRI, Damien LEVÉ, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /

Était absent : M. Alain LACOGNATA

Procurations : M. Gilles ADAM donne procuration à Mme Aline GULINO
M. Francis FRERY donne procuration à M. Lucien DIM
Mme Marina GAUTIER donne procuration à M. Damien LEVÉ
M. Sébastien SCHWAB donne procuration à Mme Anne DAMIEN-FRENTZEL
Mme Carole TRIBOULOT donne procuration à Mme Sabrina HAJRI

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/09/2026.

N° 52/2026 : Avenant n°2 à la convention conclue avec la MATEC dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de désimperméabilisation et aménagement paysager des cours d'école

Rapporteur : Damien LEVE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention n°2023VRD070 signée entre la Commune d'Ogy-Montoy-Flanville et la MATEC dans le cadre de l'opération de désimperméabilisation et aménagement paysager des cours d'école ;

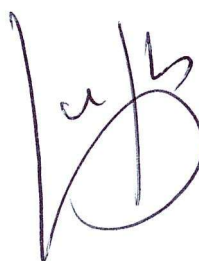
Vu le projet d'avenant n° 2 présenté par MATEC relatif à la phase DET ;

Considérant que cet avenant est nécessaire au bon déroulement de l'opération de désimperméabilisation des cours d'école ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, par **22 VOIX POUR**,

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention conclue avec MATEC relatif à la phase DET dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de désimperméabilisation des cours d'école pour un montant de 1 900 € HT, représentant un coût total de 4 900 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Eric GULINO